

Hebdo Canada

Volume 1, N° 35

le 5 septembre 1973



Ottawa, Canada.

Aide fédérale aux nouveaux programmes nationaux d'habitation, 1

Un hommage du Canada à la reine, 2

Achat d'hélicoptères pour les Forces armées, 2

Bonne récolte de bleuets, 2

Pylônes tout montés pour les remplacements d'urgence, 3

Pour ceux qui cherchent un emploi, 4

Décoration royale au gouverneur général, 4

Une famille au service du Canada, 4

On fait le test des conducteurs grâce à un ordinateur, 5

Diplomates en résidence, 6

Progrès du commerce canadien à la suite de la crise monétaire, 6

Le commerce Canada-Nouvelle-Zélande, 6

Aide fédérale aux nouveaux programmes nationaux d'habitation

Le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), M. William Teron, a communiqué certains détails au sujet des nouveaux programmes d'habitation autorisés par les amendements apportés récemment à la Loi nationale sur l'habitation.

Selon M. Teron, les bureaux de la SCHL dans toutes les régions du Canada sont maintenant en mesure de mettre à exécution tous ces nouveaux programmes. Ces nouvelles dispositions, ajoutées aux programmes existants, donneront à la Société un plus vaste éventail de moyens d'aider à répondre aux multiples besoins en logements de la population canadienne.

En vertu du programme de prêts pour faciliter l'acquisition d'une maison, selon lequel la Société accordera des prêts directs pour aider les familles à faible revenu, ayant un ou plusieurs enfants, à devenir propriétaires d'une maison neuve ou déjà construite, le taux d'intérêt sera redressé proportionnellement au revenu de l'emprunteur, à partir du taux de 9.5 p. cent, équivalant aux exigences du marché, jusqu'à son plus bas taux d'intérêt qui est de huit p. cent. De plus, la Société pourra verser une contribution annuelle s'élevant jusqu'à \$300 pour aider ce même emprunteur à payer ses mensualités: principal, intérêt et taxes municipales.

Le prêt de la Société équivalra à 95 p. cent de la valeur d'emprunt et ainsi l'emprunteur devra verser un minimum de cinq p. cent de cette même valeur, qui pourra prendre la forme d'espèces, de terrain, de travail, d'une subvention provinciale ou d'une combinaison de ces quatre éléments. Un tel prêt est renégociable tous les cinq ans avec amortissement après 35 ans.

Autre programme

M. Teron a expliqué qu'un autre programme — l'aide aux sociétés de logement sans but lucratif — prévoit des prêts pouvant atteindre 100 p. cent de la valeur d'emprunt, à des organismes sans but lucratif qui entreprennent la

construction ou l'acquisition d'ensembles de logements à loyer destinés aux personnes à revenu limité, comme les personnes âgées et d'autres groupes de personnes défavorisées qui ont beaucoup de difficulté à trouver un logement aux conditions ordinaires du marché.

"Les prêts consentis à ces organismes, qui s'efforcent d'aider leurs concitoyens à se procurer un logement, seront amortis au cours de termes allant jusqu'à 50 ans au taux d'intérêt le plus bas que la Société peut exiger soit huit pour cent. La Société peut également verser une contribution équivalant à dix p. cent du coût de l'ensemble, laquelle servira à réduire le montant du prêt et ainsi à réduire les loyers" a ajouté M. Teron.

Un capital de départ n'excédant pas \$10,000 peut aussi être mis à la disposition des promoteurs d'un projet de logement sans but lucratif pour s'assurer que ces derniers soient en mesure de bien préparer leur demande de prêt. Cette subvention peut servir à payer diverses dépenses autres que les coûts réels de construction ou d'acquisition.

L'amélioration de l'environnement

Au sujet des nouveaux moyens d'aider les municipalités à améliorer l'environnement matériel et à développer des services à caractère social et récréatif dans les milieux où la plupart des logements sont habités par des groupes de personnes à revenu faible ou modeste, M. Teron a déclaré que le nouveau programme d'amélioration des quartiers connaîtrait de multiples applications.

"Ce programme, a précisé le président de la SCHL, permet au Gouvernement fédéral d'offrir une grande variété de contributions et de prêts aux municipalités désireuses d'assurer que certains de leurs quartiers deviennent des endroits salubres où il fait bon vivre."

L'application de ce programme exige qu'un accord soit conclu entre la Société et le gouvernement de la province intéressée. La province, à son

tour, désigne les municipalités qui peuvent y participer et celles-ci déterminent les quartiers à améliorer. De plus, les résidents de ces quartiers doivent être impliqués dans tout programme d'amélioration qui bénéficie d'une aide financière de la Société.

La Société peut verser 50 p. cent de ce qu'il en coûte à une municipalité pour déterminer les quartiers à améliorer et préparer les plans nécessaires, faire l'acquisition du terrain, aménager de nouveaux services à caractère social et récréatif ou améliorer ceux qui existent déjà, préparer des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments, reloger toute personne devant quitter son logement par suite de l'application du programme, assurer sur place l'administration du programme, y compris l'embauchage du personnel nécessaire et le consentement de prêts pour l'amélioration des propriétés commerciales.

La Société peut aussi verser des subventions n'excédant pas 25 p. cent du coût d'amélioration des services municipaux et d'utilité publique ainsi que du coût d'acquisition et de déblaiement du terrain si l'usage qu'on en fait présentement n'est pas conforme au caractère général du voisinage.

Les municipalités peuvent aussi bénéficier de prêts de la Société, représentant jusqu'à 75 p. cent de leur part du coût, déduction faite de toute subvention fédérale. Ces prêts peuvent être consentis pour des termes allant jusqu'à 25 ans, au taux de huit p. cent, et les municipalités peuvent emprunter de la Société la valeur intégrale des prêts qu'elles consentent elles-mêmes pour l'amélioration d'édifices commerciaux dans le quartier en question.

Amélioration et réparation

M. Teron a aussi expliqué qu'en vertu du programme de remise en état des logements, la Société accordera des prêts et des subventions pour l'amélioration et la réparation d'immeubles en voie de délabrement.

Les propriétaires-occupants gagnant \$11,000 par an ou moins, les propriétaires-loueurs qui consentiront à se soumettre à une régie des loyers ainsi que les sociétés et coopératives sans but lucratif pourront bénéficier de ce programme, selon M. Teron.

L'aide aux propriétaires-occupants revêtira la forme de prêts pouvant atteindre \$5,000 par unité de logement,

au taux d'intérêt le plus bas exigé par la SCHL, soit huit p. cent, et le remboursement d'une tranche de \$2,500 au maximum pourra cesser d'être exigible si l'emprunteur continue d'occuper et d'entretenir le logement en question. Le propriétaire-occupant dont le revenu annuel n'atteint pas \$6,000 peut se prévaloir de cette clause jusqu'à concurrence de \$2,500. Si son revenu dépasse cette somme, le montant de la remise sera réduit de 50 p. cent de son avoir excédentaire, ce qui signifie que si une personne gagne \$8,000, par exemple, il ne lui sera remis que la somme de \$1,500.

Les propriétaires-loueurs pourront recevoir des prêts atteignant \$5,000 par unité et se prévaloir d'un non-remboursement ne dépassant pas \$2,500 à condition qu'ils se soumettent à une régie des loyers.

La priorité sera accordée à la réparation de la charpente et à la remise en état des systèmes de plomberie, d'électricité et de chauffage. La nature et la qualité de ces réparations devraient accroître d'environ 15 ans, la vie utile de la propriété ainsi restaurée.

M. Teron a fait remarquer que le programme de remise en état des logements s'applique aux propriétaires-occupants et aux propriétaires-loueurs dont la propriété est située dans un secteur qui fait l'objet d'un programme d'amélioration des quartiers et dans d'autres secteurs faisant l'objet d'accords spéciaux conclus avec les provinces. Les sociétés et les coopératives sans but lucratif peuvent bénéficier du programme dans n'importe quel secteur.

M. Teron a déclaré que la Société était également prête à recevoir des demandes relatives à d'autres nouveaux programmes prévus par les amendements apportés à la LNH, à savoir: l'aide aux sociétés coopératives de logement, l'amélioration au programme d'aménagement de terrains, le programme de collectivités nouvelles, le programme de développement, le logement pour les Indiens dans les réserves et la protection de l'acheteur.

Un hommage du Canada à la reine

Le premier ministre a annoncé que, pour marquer le passage récent de la reine au Canada, le Gouvernement instituera des "Bourses d'études de la reine" à l'intention d'étudiants diplômés

qui font des travaux dans le domaine des études canadiennes. La reine a accueilli favorablement cette proposition.

Les bourses seront administrées par le Conseil des Arts du Canada et financées par le revenu d'un fonds de \$250,000 qui sera mis de côté par le Gouvernement. Le Conseil déterminera le nombre et le montant des bourses en fonction du revenu du fonds et de la nature des différents projets.

Réservées aux citoyens canadiens, les bourses seront accordées pour des études canadiennes effectuées dans une université du Canada ou de l'étranger, ou encore, pourvu que le projet soit approuvé par le Conseil des Arts du Canada, hors les cadres d'une université.

Achat d'hélicoptères pour les Forces armées

Huit hélicoptères de transport moyens *Boeing Vertol Chinook* (CH 47C) ont été achetés des États-Unis pour les Forces armées canadiennes au prix de 25.8 millions de dollars, sans compter les pièces de rechange et l'équipement auxiliaire.

L'hélicoptère bimoteur à turbine *Chinook*, construit par *Boeing Vertol*, de Philadelphie, voyage à une vitesse de croisière de 150 noeuds et peut couvrir une distance de convoyage de 1,200 milles marins. Il peut aérotransporter jusqu'à 14 tonnes de matériel.

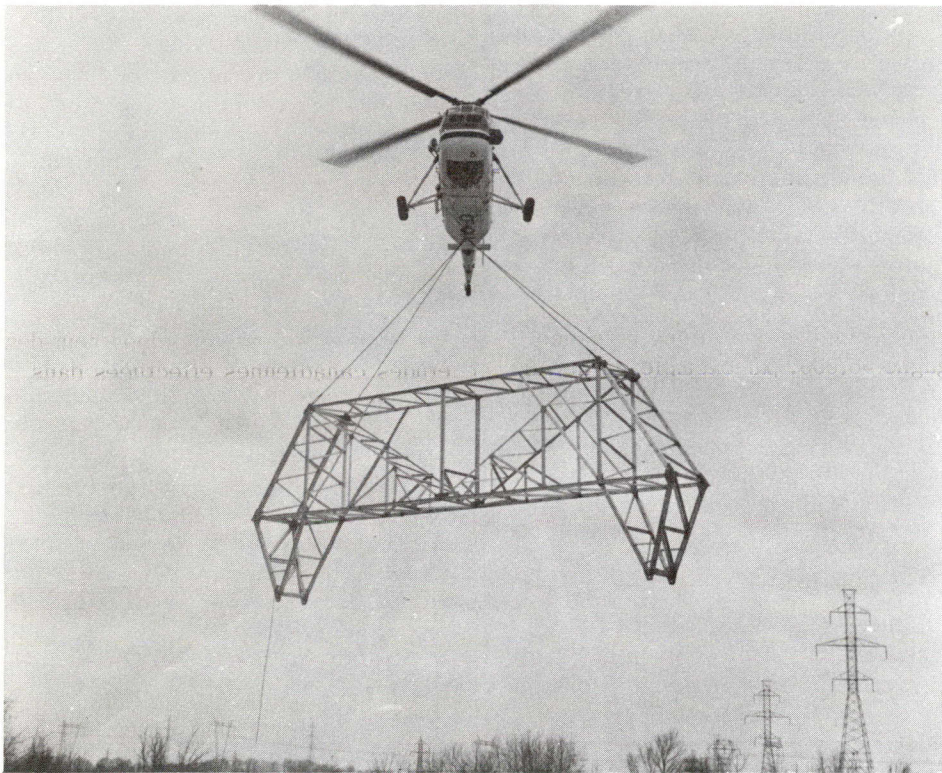
L'achat des hélicoptères, auprès de l'armée américaine, s'est réalisé aux termes d'un accord sur les ventes de nature militaire conclu entre le Canada et les États-Unis. La livraison commencera au cours de l'été 1974.

Bonne récolte de bleuets

Si les conditions se maintiennent, plus de 10 millions de livres de bleuets pourront être récoltées cette année dans la seule région du Saguenay-Lac-St-Jean (Québec). La récolte s'annonce des plus prometteuses tant en Abitibi que sur la Côte nord. Les bleuets de 1973 sont abondants et d'une bonne grosseur.

L'an dernier, la récolte de bleuets a rapporté la somme d'un million et demi pour 6.2 millions de livres de fruits.

Pylônes tout montés pour les remplacements d'urgence



Il est difficile d'imaginer que quelque chose d'aussi haut, d'aussi massif et d'aussi encombrant qu'un pylône puisse constituer un article d'approvisionnement courant, prêt à être transporté par hélicoptère. C'est toutefois ce que l'Hydro-Ontario a choisi d'utiliser après qu'une tornade eut arraché un autre pylône de la ligne de transmission de 550 kV qui va des approches de la Baie James aux abords de Toronto. Cette ligne électrique qui compte parmi les plus importantes de l'Ontario alimente le principal secteur industriel du Canada.

M. Bob Wilson, ingénieur principal de l'exploitation auprès du groupe d'entretien des lignes de l'Hydro, a déclaré que le dernier pylône était le treizième à être endommagé entièrement ou partiellement en moins de sept ans. Il a fallu au moins cinq jours pour rétablir le circuit, ce qui a entraîné une perte d'environ \$30,000 par jour pendant l'interruption.

Il a donc été décidé qu'il fallait obtenir des pylônes de remplacement d'urgence, tout montés en sections et entreposés à des endroits stratégiques le long de la ligne de 500 kV.

On a consulté Gord Wallace, vice-président et directeur général de *Powerlite Devices Limited* de Toronto.

Les ingénieurs de l'Hydro lui ont expliqué que la chute d'un de leurs pylônes THT, à l'occasion d'une tempête ou de vents violents entraîne des pertes de revenu qui peuvent rapidement atteindre les \$120,000 en quelques jours. Ils ont clairement indiqué qu'ils voulaient être capables de remplacer les pylônes rapidement et de rétablir le service dans les 48 heures.

L'équipe des études de projet de *Powerlite*, dirigée par M. Terry Lewis, surveillant de la conception, s'est mise à l'oeuvre.

Le cahier des charges exigeait des pylônes capables d'être partiellement montés en sections dont les dimensions se prêteraient au transport routier et au montage dans l'espace. On a commandé une plaque de montage devant servir de base provisoire au cas où la base existante ne pourrait plus servir.

M. Gord Wallace rappelle qu'il y avait une autre exigence, à savoir que les pylônes de remplacement deviendraient permanents une fois en place.

Groupes de pylônes tout montés

L'Hydro a d'abord commandé 15 pylônes de remplacement et, entretemps, a établi les secteurs d'entreposage stratégique le long du trajet des lignes THT. Puis, après un heureux essai sur

place au cours duquel un hélicoptère *Skycrane Sikorsky* a soulevé les pièces d'un pylône échantillon et les a mises en place, les 15 pylônes tout montés en sections, ont été entreposés par "groupes" de cinq à divers endroits, près de Timmins, de Sudbury et de Barrie.

Chaque pylône pèse environ 10,000 livres. Les hélicoptères S58 de l'Hydro ne peuvent soulever plus de 4,000 livres; aussi faut-il monter le pylône par sections.

Lorsqu'un pylône est détruit, l'Hydro constate habituellement que les haubans sont en bon état et peuvent encore servir. Les haubans pèsent lourd, et ce poids ne figure évidemment pas dans le calcul de 10,000 livres.

On monte alors le pylône de remplacement en cinq parties. On monte d'abord un côté, qu'on haubane, pour ensuite ajouter l'autre côté. Puis une poutre placée au centre retient les deux côtés. Enfin, on ajoute les deux traverses latérales.

Forme à plusieurs usages

La forme du pylône de remplacement devait s'adapter à toutes les situations, précise M. Wallace.

L'une d'entre elles touchait les diverses hauteurs de charge dont l'Hydro avait besoin.

Le pylône le plus haut a 162 pieds. Souvent, toutefois, l'Hydro se sert d'un simple pylône de cent pieds, sur le versant d'une colline, par exemple. Pour résoudre ce problème, les pylônes ont été conçus par sections. Des sections supplémentaires, de dimensions diverses permettent à l'Hydro d'obtenir des pylônes d'une hauteur particulière.

M. Jack Simpson, chef du service d'entretien des lignes à l'Hydro a déclaré qu'il ne sera pas nécessaire d'entreposer différents genres de pylônes puisque la forme du pylône de remplacement est telle qu'elle permet de faire face à toutes les situations. C'est là un avantage distinctif qui en fait une innovation industrielle.

Un projet semblable vise maintenant les quelque 120,000 milles de lignes de 230 kV à travers la province. Là encore, les pylônes sont de conception différente, mais on espère découvrir un modèle qui sera compatible avec la ligne actuelle et répondra à toutes les exigences. L'expérience de la ligne THT se répétera et on pourra épargner au moins 50 pour cent lorsqu'il faudra remplacer un pylône.

Pour ceux qui cherchent un emploi

Un système de libre-service qui procure aux personnes en quête d'emploi des renseignements "immédiats" sur les postes vacants vient d'être inauguré au Centre de Main-d'oeuvre du Canada, de Hamilton (Ontario), par M. Robert Andras, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Désigné sous les vocables de Centre d'information sur l'emploi, le système, disponible dans chaque Centre de Main-d'oeuvre de la région de Hamilton, constitue une nouvelle approche pour faciliter aux travailleurs la recherche d'un emploi.

Sous ce rapport, M. Andras explique: "Le Centre d'information sur l'emploi n'est qu'une partie d'un nouveau service d'embauche au Canada. Nous souhaitons mettre en oeuvre un Centre de Main-d'oeuvre du Canada 'aux portes grandes ouvertes', où les personnes en quête d'emploi auront immédiatement accès à tout renseignement concernant les postes disponibles dans la région."

Le Centre d'information sur l'emploi tient à jour une liste des emplois vacants au moyen d'imprimés d'ordinateurs, liste que l'on passe en revue tous les jours.

Ainsi les personnes qui cherchent un emploi consultent ces listes et peuvent déterminer elles mêmes quels emplois leur conviennent.

Le ministre a tenu à préciser: "Le Centre d'information sur l'emploi comporte aussi l'avantage d'offrir un meilleur service aux employeurs, en ce que ces derniers se rendent compte que leurs postes vacants seront à la vue de ceux qui sont en quête d'emploi."

Le ministre a poursuivi en disant que le "Centre d'information sur l'emploi n'associe pas l'emploi au travailleur. Il procure à ceux qui y ont recours un service plus rapide concernant un vaste choix d'emplois, et, ce faisant, laisse les conseillers en main-d'oeuvre libres de s'occuper des clients qui ont besoin d'aide. En outre, le Centre d'information disposera d'une bibliothèque contenant une vaste gamme de renseignements sur les professions et les carrières, sur le marché du travail, les occasions de formation et autres matières servant à aider les clients des CMC."

Des Centres d'information sur l'emploi ouvriront leur porte dans 14 localités du Canada dans les mois prochains.

Décoration royale au gouverneur général

Avant de quitter le Canada, le 4 août, la reine Elizabeth a remis au gouverneur général, M. Roland Michener, la *Royal Victorian Chain*, au cours d'une cérémonie privée.

Institué en 1902 par le roi Édouard VII, cette décoration a pour objet de souligner "l'affection et l'estime" particulières que le Souverain porte à quelqu'un. Feu M. Vincent Massey, l'ancien gouverneur général du Canada, a également reçu cette décoration.

Les titulaires, qui sont au nombre d'une trentaine y compris le schah d'Iran et le roi de Suède, doivent signer une déclaration selon laquelle après leur mort, leurs héritiers retourneront la décoration à la Couronne britannique.

Autres décorations

Huit autres Canadiens qui ont fait fonction d'aides à l'occasion des visites royales effectuées depuis 1959 ont

aussi reçu le *Royal Victorian Order* en témoignage de l'appréciation et de l'estime que Sa Majesté leur porte. Ont été faits Commandeurs de l'Ordre, le lieutenant général Howard Graham, qui a agi comme secrétaire de la reine lors des visites de 1959 et de 1967; le brigadier général P.S. Cooper, qui fut aussi secrétaire lors des visites de 1970, 1971 et 1973; et le major général Roy Reid, qui remplit les fonctions d'écuyer à l'occasion des visites de 1959, 1964 et 1967.

Ont été faits membres de l'Ordre, quatrième classe: MM. F. Eric Cochran, coordonnateur fédéral adjoint, James A. McPhee, coordonnateur de la presse et ancien lieutenant-colonel des Forces armées canadiennes et Mme A.A.G. Corbet directrice du programme, ministère des Affaires extérieures. Le major Gordon Bristowe, écuyer lors des visites de 1970 et 1971 et le major Hubert Leduc, écuyer durant la présente visite, ont été faits membres de l'Ordre, cinquième classe.

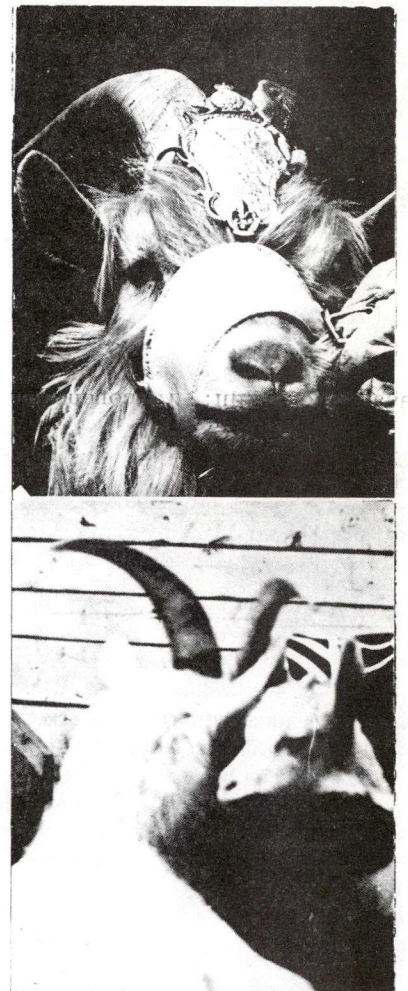
Une famille au service du Canada

Lorsqu'il s'agit de recruter des mascottes régimentaires, le Royal 22e Régiment a un système bien à lui: il les élève. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

C'est en 1955 que le Royal 22e a obtenu sa première mascotte, un bouc blanc, du gouverneur général d'alors, M. Vincent Massey. "Batisse" venait du troupeau royal du Zoo de Londres et descendait en ligne droite d'un bouc et d'une chèvre que le Shah de Perse avait offert à la reine Victoria. Toutefois, Batisse est demeuré sans héritier et il a été remplacé en 1964 par Batisse II, don du gouverneur général Georges Vanier au régiment. Batisse II a rempli ses fonctions officielles dans la meilleure des traditions mais il est mort, lui aussi, sans laisser d'héritier.

Aussi, lorsque le gouverneur général actuel, M. Roland Michener, a offert Batisse III au régiment au début de l'an dernier, le nouveau titulaire avait une compagne nommée Catherine. Le premier aspirant au futur poste de mascotte du régiment est né plus tard au cours de l'année et dernièrement Catherine a donné naissance à des jumeaux: un bouc et une chèvre.

La photo nous montre les heureux parents en compagnie d'un des jumeaux.



On fait le test des conducteurs grâce à un ordinateur

Chaque année au Canada plus de sept millions de conducteurs et de deux millions de chauffeurs utilisent plus de neuf millions de voitures particulières, de véhicules commerciaux et de motocyclettes ce qui représente un véhicule pour deux personnes. Ils parcourent un total de 80 milliards de milles environ répartis sur plus d'un demi-million de milles de route. On enregistre annuellement près de 500,000 accidents de la route soit une moyenne de un accident par mille. Sur ces accidents, plus de 4,000 sont mortels et 120,000 entraînent des blessures.

Les recherches faites au Conseil national de recherches du Canada mettent en relief le rôle important des véhicules dans la vie canadienne et les risques qui en découlent. Pour ces raisons, on étudie certains aspects de la sécurité routière comme les caractéristiques des phares d'automobiles et des glissières de sécurité et le comportement des conducteurs. Il est en effet intéressant de déterminer statistiquement ce qui distingue le bon conducteur du mauvais.

L'objectif est de trouver la meilleure méthode d'évaluation des performances du conducteur en fonction de la circulation et de l'état des routes. A cette fin, par exemple, on espère déterminer l'influence des caractéristiques des phares sur la conduite de nuit.

Mlle Alison Smiley qui dirige ces travaux, nous a dit: "Le conducteur habile n'a ni gestes brusques ni mouvements désordonnés. Comme la plupart des personnes très entraînées à faire un travail donné, il est économe de ses gestes et de ses mouvements et il est plus systématique... Nous voulons tout simplement déterminer si ce systématisme de la conduite peut servir de base à des critères. Notre but ultime est d'augmenter la sécurité routière par des mesures objectives et précises du comportement des conducteurs et par une bonne compréhension des facteurs qui affectent ce comportement."

L'expérience du CNRC implique que l'on fasse des mesures très précises du mouvement du véhicule sans que le conducteur en soit influencé. Il faut donc disposer d'une voiture équipée

d'instruments pouvant enregistrer automatiquement le temps, la vitesse, la distance parcourue, la position du volant, la position de l'accélérateur et d'autres paramètres sans que le conducteur ne le sache. Pour lui la voiture est absolument normale; elle est équipée d'un moteur V-8, de freins et d'une direction assistés, de la radio et d'autres accessoires courants. Les ressorts et les amortisseurs ont été modifiés pour que la personne au volant ne "sente" pas que la voiture est chargée de 500 livres d'instruments dont un petit ordinateur caché dans la malle arrière.

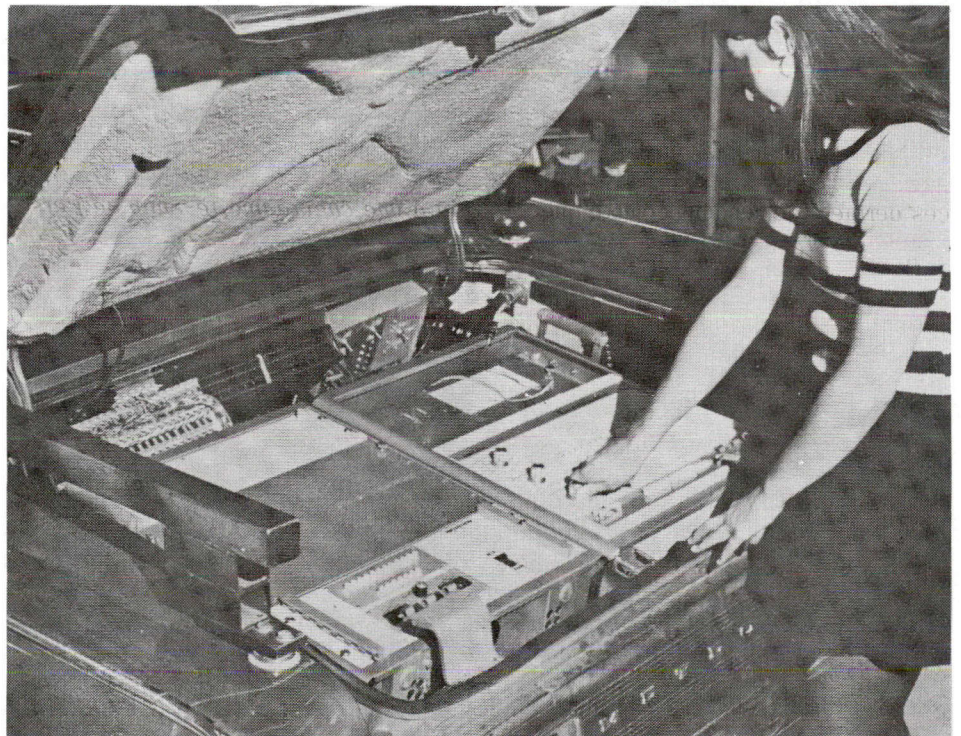
L'exercice consiste à aller du laboratoire à un centre d'achats à quelques milles de là. La distance totale de 10 milles dans chaque sens est divisée en huit sections; elle est parcourue en 35 minutes environ. L'itinéraire a été choisi en raison de sa variété; certaines parties sont à deux voies et d'autres à quatre voies, séparées ou non par paires, afin d'étudier l'influence des différentes intensités de circulation; les essais se font le matin, l'après-midi et le soir. Chacun des douze conducteurs cobayes a parcouru cet itinéraire neuf fois et tous ont été choisis parmi le personnel du CNRC.

Seulement deux considérations sont

entrées en ligne de compte pour les choisir: disposer de conducteurs n'ayant jamais eu d'accidents et représentant la gamme d'expérience la plus grande possible et allant des "six mois" au "plus de cinquante ans", ces nombres de mois et d'années étant en fait obtenus en multipliant un certain facteur par le nombre d'années de conduite et par le nombre de milles couverts par année.

Si l'on se base sur l'évolution des primes d'assurance automobile dans le cas de conducteurs ayant au moins 25 ans, on trouve qu'il faut de neuf à dix ans pour que le conducteur soit vraiment bon; les membres du CNRC ayant participé à ces tests sont presque également répartis au-dessus et au-dessous de cet âge.

Actuellement, pour chacune des huit sections de l'itinéraire, les données enregistrées par l'ordinateur comportent le nombre de fois par minute et par mille que l'on a enfoncé ou libéré l'accélérateur; on utilise cinq niveaux différents allant du dixième de pouce à un pouce; on enregistre aussi le nombre de fois que l'on a utilisé le volant, à huit niveaux différents allant de un degré environ à 28.7 degrés, et le nombre de fois que l'on s'est servi des freins; la vitesse moyenne est aussi enregistrée. Un observateur ac-



Mlle Alison Smiley met l'ordinateur en marche pour l'enregistrement des données durant le test.

compagne le conducteur ou la conductrice pour évaluer l'intensité de la circulation et pour compter et classer les dépassements.

Mlle Smiley nous a encore dit: "On a déjà trouvé que l'utilisation de l'accélérateur est beaucoup plus corrélée avec l'intensité de la circulation que ne l'est l'utilisation du volant. Quoique nos résultats ne soient pas encore complets, il semble que chaque conducteur ait sa manière personnelle de conduire et que cette manière soit basée sur les paramètres que nous avons étudiés. En fait, avec un peu d'expérience il doit être possible d'identifier le conducteur au volant tout simplement en partant de ces données".

"Au fur et à mesure que nous analysons les résultats, la manière de conduire de chaque conducteur se dégage. Ainsi, on devrait disposer d'un outil pour mesurer l'influence de chacun des nombreux paramètres qui affectent la conduite. Ces données statistiques seraient extrêmement utiles à tous les responsables de la sécurité routière; elles permettraient également d'améliorer les véhicules et les infrastructures et de promouvoir de meilleures méthodes de conduite."

Diplomates en résidence

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé récemment le détachement, à titre de diplomates en résidence, de Mlle Margaret Meagher et de M. Jacques Dupuis auprès de l'Université de Dalhousie à Halifax et de l'Université de Montréal respectivement, pour l'année académique 1973-74.

Ces nominations ont été faites dans le cadre du programme des relations avec les universités mis sur pied par le ministère afin de promouvoir une plus grande compréhension et une coopération plus étroite entre le ministère et les universités adonnées à l'étude des affaires internationales. C'est la cinquième année consécutive que le ministère détache ainsi de ses agents auprès des universités.

Diplômée de l'Université de Dalhousie, Mlle Meagher a été, ces dernières années, ambassadeur du Canada en Suède. Elle a également été ambassadeur du Canada en Israël et en Autriche, et haut-commissaire du Canada au Kenya,

en Ouganda et à Chypre. Parmi les postes auxquels elle a été affectée auparavant, il y a eu Mexico et Londres. Elle a également été en 1964 présidente du Bureau de direction de l'Agence internationale pour l'énergie atomique.

Diplômé de l'Université Laval, ancien membre du Barreau du Québec M. Jacques Dupuis est aussi un agent expérimenté qui était jusqu'à récemment ministre plénipotentiaire auprès de l'ambassade du Canada à Paris. Il a de plus été en poste à Ankara (Turquie), et à Tokyo, et a été pendant quelque temps détaché auprès de l'Agence canadienne de développement international.

Progrès du commerce canadien à la suite de la crise monétaire

Le dollar canadien qui est lié au dollar américain actuellement en baisse, subit une dévaluation par rapport à la monnaie de certains de nos importants partenaires commerciaux. A la suite de la dernière réévaluation du mark ouest-allemand et du déclin persistant du dollar des États-Unis en Europe le Canada a commencé effectivement à gagner des avantages de la longue crise monétaire, internationale sur le plan de la concurrence commerciale. L'avantage de notre pays par rapport à ses principaux concurrents se chiffrait à 2,7% à la fin de juin, selon les calculs des experts du ministère fédéral des Finances. Ce pourcentage représente la dévaluation générale, pondérée en fonction du commerce, du dollar canadien par rapport aux monnaies des grands pays industriels qui forment le Groupe des Dix. Au 30 mai, il s'agissait d'une augmentation de 4%. La dévaluation devient de 13% si l'on exclut les États-Unis de la comparaison. Depuis qu'on le laisse flotter, soit depuis juin 1970, le dollar canadien l'emporte de plus de 8% sur le dollar américain.

Le commerce Canada-Nouvelle-Zélande

"La continuation du traitement tarifaire préférentiel entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, convenue entre les deux pays par un échange de lettres du 26 juillet nous satisfait grandement", a déclaré le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie.

Il a fait savoir que le Canada et la Nouvelle-Zélande avaient l'intention de maintenir au maximum possible le traitement préférentiel qu'ils s'accordent mutuellement, et qui a contribué à la croissance des échanges commerciaux entre les deux pays. L'échange de lettres stipule que le traitement préférentiel demeurera pleinement en vigueur.

M. Gillespie a fait observer que cette entente servirait à assurer le monde canadien des affaires, et particulièrement les sociétés qui exportent présentement vers la Nouvelle-Zélande, que les relations commerciales préférentielles se poursuivraient. Il a incité les exportateurs canadiens qui n'exportent pas présentement en Nouvelle-Zélande, à bien examiner les possibilités que ce marché leur ouvre.

Cet échange démontre que le Canada est au plus haut point intéressé à développer ses relations commerciales avec les pays du Pacifique et permet la poursuite du commerce canado-néozélandais, profitable aux deux pays.

Au cours des récentes années, le commerce entre nos deux pays a été de l'ordre de 70 à 80 millions de dollars par année, avec une proportion à peu près égale des importations et des exportations. M. Gillespie a fait remarquer que les exportations canadiennes vers la Nouvelle-Zélande se sont chiffrées à 38,2 millions en 1972, dont 32,5 millions de dollars, ou 85%, de produits finis et matériel de tous genres, notamment du caoutchouc synthétique, des moteurs, des turbines et des pièces de turbines, et de la machinerie pour l'industrie de la pulpe et du papier. Le Canada a également exporté en quantités importantes du saumon en conserves, du soufre, de l'amiante et certains types spéciaux de textiles. En retour, notre pays a importé d'importantes quantités de boeuf, de mouton, et de laine.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".